



Le très honorable Richard Wagner, C.P.

Juge en chef du Canada

Biographie :

Juge en chef du Canada depuis le 18 décembre 2017. Juge de la Cour suprême du Canada depuis le 5 octobre 2012.

Le très honorable Richard Wagner est le dix-huitième juge en chef du Canada. Dans ce rôle, il préside également le Conseil canadien de la magistrature, l'Institut national de la magistrature et le Conseil consultatif de l'Ordre du Canada. Le juge en chef Wagner a agi à titre de président de l'Association des Cours constitutionnelles francophones de 2019 à 2022. Il a également agi, conformément à l'obligation qui lui incombait à cet égard, comme administrateur du gouvernement du Canada du 23 janvier au 26 juillet 2021.

Né à Montréal, où il a grandi, le juge en chef détient un baccalauréat en sciences sociales et une licence en droit (LL.L.) de l'Université d'Ottawa. Au terme de ses études, il est retourné dans sa ville natale, où il a exercé le droit de 1980 à 2004. Ses champs de spécialisation étaient notamment la responsabilité professionnelle, le litige commercial et les actions collectives. Il a plaidé devant tous les degrés de juridiction au Québec, devant des tribunaux administratifs ainsi que devant la Cour fédérale et la Cour suprême du Canada. Tout au long de sa carrière juridique, le juge en chef Wagner a mené des initiatives visant à permettre aux avocats et avocates d'améliorer constamment leurs compétences et leurs connaissances, notamment par la création du Centre d'accès à l'information juridique en 2002, initiative pour laquelle il a été d'ailleurs désigné Lauréat du Mérite du Barreau du Québec en 2005. En 2022, en reconnaissance de sa contribution à l'avancement du droit depuis de nombreuses années, le Barreau de Montréal lui a décerné sa plus haute distinction, la Médaille du Barreau de Montréal. En outre, pour sa contribution exceptionnelle au maintien et à la promotion de la primauté du droit, la World Jurist Association lui a présenté sa médaille d'honneur lors d'une cérémonie aux Nations Unies à New York en 2023. Plus récemment, en 2024, la France lui a décerné les insignes de Commandeur de la Légion d'honneur, la plus haute décoration de ce pays, pour ses services exemplaires en faveur de la cause de la justice.

Le juge en chef Wagner a été nommé juge de la Cour supérieure du Québec en 2004, puis juge de la Cour d'appel du Québec en 2011. Le 5 octobre 2012, il a été nommé juge de la Cour suprême du Canada. Il a ensuite été assermenté juge en chef du Canada le 18 décembre 2017. Lors de la cérémonie d'accueil à la Cour suprême, le juge en chef Wagner a évoqué le besoin d'une plus grande transparence au sein du système de justice : « Les juges et les tribunaux doivent s'ajuster et expliquer qui ils sont, ce qu'ils font et comment ils le font ».

À cet égard, le juge en chef travaille étroitement avec la registraire de la Cour suprême. La Cour diffuse de brefs résumés en langage simple de ses décisions, résumés qui sont intitulés « *La cause en bref* », en plus de publier chaque année un rapport appelé « Rétrospective annuelle ». Le juge en chef tient désormais une conférence de presse annuelle, et il a demandé que, pour la première fois de son histoire, la Cour suprême aille entendre des affaires à l'extérieur d'Ottawa. En effet, en 2019, la Cour s'est rendue à Winnipeg entendre deux appels, et les juges y ont participé à des activités dans la communauté. La Cour a répété l'expérience à Québec en 2022.

Le juge en chef Wagner est un ardent défenseur d'un meilleur accès à la justice pour l'ensemble des Canadiens et Canadiennes. Il préconise un financement accru de l'aide juridique, en plus d'exhorter les juristes à faire plus de travail bénévole et d'appuyer la réalisation de réformes structurelles visant à moderniser davantage le système de justice.

D'abord comme plaideur puis comme juge, le juge en chef n'a jamais cessé de prôner la civilité, tant au sein des salles d'audience qu'à l'extérieur de celles-ci : « Même si les gens qui lisent nos décisions ne sont pas d'accord avec le résultat de celles-ci, nous devons nous assurer qu'ils respectent nos décisions. Si nous laissons nos émotions prendre le dessus, nos décisions deviennent alors suspectes et, par le fait même, nous aussi. » La civilité et la collégialité ont d'ailleurs été les thèmes principaux d'une allocution qu'il a prononcée dans le cadre des conférences de Cambridge 2019.

Défenseur passionné du principe de l'indépendance judiciaire, le juge en chef Wagner a signé en 2019, avec le ministre de la Justice David Lametti, un accord afin de reconnaître formellement la pleine indépendance de la Cour suprême à l'égard du ministère de la Justice du Canada. « Une magistrature indépendante — et perçue comme telle — profite à l'ensemble des Canadiens », a affirmé le juge en chef.

Crédit photo : Collection de la CSC